

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Délégués du personnel titulaires et suppléants.

Notre intervenant :

Consultant en ressources humaines
Ancien DRH

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

330 € HT (396 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Connaître son rôle et ses missions.
- Connaître ses moyens d'action.
- Savoir communiquer avec le chef d'entreprise ou ses représentants.

**NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES
D'EVALUATION:**

Repose sur une alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences entre les participants.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Le role et les attributions**

- Présentation des réclamations des salariés à l'employeur.
- Les contacts avec l'inspection du travail.
- Le droit d'alerte des DP.
- Les fonctions supplétives en l'absence de CE ou de CHSCT.
- Le cas de la DUP.
- Sur quels sujets les DP doivent être informés ou consultés ?

■ **L'exercice pratique du mandat**

- Les heures de délégation.
- La liberté de déplacement.
- La note écrite à adresser à l'employeur: comment la rédiger ?
- Le registre des délégués: qui doit le mettre à jour ?
- La liaison avec le CE et le CHSCT.

■ **La communication avec l'employeur**

- Les règles de base de la communication avec l'employeur.
- Les différentes réunions: mensuelles d'urgence et restreintes.
- Le formalisme à respecter lors des réunions.
- Le déroulement des réunions.
- Les réponses de l'employeur: les délais, la portée des engagements.

■ **La communication des DP dans l'entreprise**

- La prise de contact avec les salariés.

- L'affichage.
- L'utilisation d'intranet et des nouvelles technologies.
- Le local et le matériel: organiser des permanences.

■ **La protection des DP**

- Le délit d'entrave.
- La protection contre le licenciement.